

UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE

DIRECTION ET BUREAUX
157-159 rue Lecourbe
75015 PARIS

CCP. 3022-08 T PARIS
Tél. (1) 48.42.53.90

HS/FP

LABORATOIRE
Autodrome de Linas-Montlhéry
LINAS - 91310 MONTLHERY
Télécopieur : (1) 69.01.78.45
Télex : UTAC 602 775 F
Tél. (1) 69.01.10.47

PROCES-VERBAL D'ESSAI N° 92.15.31.111/1298

DEMANDEUR : **SOCIETE BACLIM**
2, Chemin du Chapitre
95380 EPIAIS LES LOUVRES (FRANCE)

OBJET DES ESSAIS : Essais d'un dispositif silencieux d'échappement de remplacement d'un motocycle dans les conditions prescrites par les Directives 78/1015/CEE du 23 Novembre 1978, 87/56/CEE du 18 Décembre 1986 et 89/235/CEE du 13 Mars 1989.

Dispositif silencieux d'échappement de remplacement :

Marque : SITO
Référence : 1004

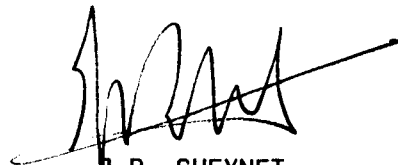
Véhicule essayé : HONDA PD01 (XL500S)

CONCLUSION : Le véhicule en essai est conforme aux Directives précitées.

MONTLHERY, le 24 Février 1992



R. LUCQUIAUD
Chef du Service
Acoustique



D.P. CHEYNET
Directeur des Essais
et de la Réglementation

Ce document contient 5 pages.

N.B. : "Les présents essais ne sauraient en aucune façon engager la responsabilité de l'U.T.A.C. en ce qui concerne les réalisations industrielles ou commerciales qui pourraient en résulter". (Extrait du Règlement Général des essais).
Seule est autorisée la reproduction intégrale de ce document.